

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion</b> <b>du jeudi 28 juillet 2016 à 20 heures 30. Grande salle du conseil</b>
---

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

**Votants : 12**

Convocation du 21 juillet 2016.

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de Jean Claude RICHARD, Maire ; MM : Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Christian FRANÇOIS, Ignace FLEURET, Michel GACHIGNARD, Céline GARNIER, Michel JACQUET, Jacques MORIN, Philippe PRUNIER.

Excusés : Cécile GIRAUD, Nathalie BROCHARD, Dominique VRIGNAUD.

Secrétaire : Colette FRAIOLI

Pas de remarques sur le compte rendu de la réunion du lundi 20 juin 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour

- 1- **Conseil municipal : réorganisation suite à démissions**
- 2- **Aménagement du Centre Bourg : suivi du dossier**
- 3- **Révision des tarifs communaux**
- 4- **IIBSN : signature de la convention**
- 5- **Convention d'occupation du domaine public entre la commune et :**
  - La société « la Grenouille bleue »
  - M. et Mme TIMOZ
- 6- **La poste : signature de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale (avec tablette tactile)**
- 7- **SPL : division de la valeur nominale des actions afin de permettre l'entrée de nouveaux actionnaires au sein du capital.**
- 8- **Personnel communal : Régime indemnitaire – création de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)**
- 9- **Délibérations et Questions diverses**

### 1- CONSEIL MUNICIPAL : REORGANISATION SUITE À DEMISSIONS

Monsieur le maire expose aux élus que 2 conseillers ont présenté leur démission.

- Mme Cécile Giraud démissionne de son poste d'adjointe et de conseillère municipale

à compter du 31 juillet.

- Mme Dominique Vrignaud démissionne de sa fonction de conseillère municipale.

Le nombre d'adjoints est déterminé librement et il est possible par délibération de réduire le nombre d'adjoints. Si le conseil ne se prononce pas pour la réduction du nombre d'adjoints, il y a eu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, sans élections complémentaires. À la démission d'un conseiller municipal, il n'y a pas obligation de le remplacer dans les communes de -1000 habitants.

Suite à ces deux démissions, M. le Maire souhaite revoir la composition des commissions, entre autres, la commission école, dans laquelle Mme Giraud était très impliquée. Il demande aux élus d'y réfléchir.

A la question : Y-aura-t-il un nouvel adjoint ?

La réponse est non, le nombre d'adjoints sera fixé à 3 par délibération, et il n'y aura pas d'élections complémentaires pour compléter le conseil municipal.

## **2- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : SUIVI DU DOSSIER**

M. le Maire rappelle le planning prévisionnel du dossier.

Le maître d'œuvre "côté paysage" finalise le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) qui sera déposé prochainement sur le site en ligne marches-securises.fr

Dès que nous aurons reçu le DCE, M. le Maire souhaite revoir les plans d'aménagements avec les élus disponibles afin de vérifier qu'ils correspondent bien aux attentes. Les travaux sont prévus démarrer début novembre.

Des réunions d'informations, brèves communales tiendront les commerçants, artisans, habitants informés.

Financement : un dossier de demande de soutien financier est présenté à la région des Pays de la Loire.

Signalétique : M. O Bouchand a reçu trois sociétés pour revoir la signalétique communale. Nous sommes en attente des différents devis. M. le Maire précise que l'installation des panneaux sera effectuée parallèlement aux travaux d'aménagement.

## **3- REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

M. le Maire propose aux élus de maintenir les tarifs communaux pour l'année 2016. Seuls seront revus les tarifs de la salle des fêtes, après validation du règlement intérieur pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Chaque élu ayant reçu le projet de règlement intérieur doit y réfléchir.

M. M.Jacquet propose que cette décision soit prise avant la publication du bulletin d'hiver, de façon à ce que les tarifs soient corrects.

Remarque de Mme C.Garnier et de M. I.Fleuret : qui assure l'entretien du club house ?

Le club house est entretenu par les personnes qui l'utilisent, soit le foot du mois de

septembre à fin mai et ensuite les personnes qui le louent.

Constat fait : l'association de foot n'assure pas l'entretien à la fin de la saison, le mobilier est sale, réfrigérateur non vidé, non nettoyé.

À prévoir : un état des lieux en début et fin de saison avec le foot.

Un courrier sera adressé au président pour l'informer de ces nouvelles dispositions.

#### **4- IIBSN : SIGNATURE DE LA CONVENTION**

M. le Maire fait part aux élus du nouveau projet de convention avec l'IIBSN :

Objectif : permettre à la commune d'organiser et de gérer l'activité de batellerie sur une partie du domaine public fluvial.

Durée : la concession est accordée à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 et cessera de plein droit le 31 décembre 2020.

Tarif : le montant de la redevance annuelle s'élève à 3 907,30 euros versée le 31 décembre de chaque année, redevance proratisée pour l'année 2016 soit 5 mois, 1 628 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, les élus autorisent M. le maire à signer ladite convention et à verser annuellement le montant de la redevance.

#### **5- CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET LA SOCIETE « LA GRENOUILLE BLEUE » ET M. ET MME MICHEL TIMOZ**

M. le Maire expose aux élus :

-M. et Mme Christian NEHOU, représentants la société « la grenouille bleue » occupent une partie du domaine public du port afin d'organiser et de gérer l'activité batellerie. Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public dont les principales clauses sont les suivantes :

- ▶ contrat conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- ▶ redevance annuelle révisable : 2 410 euros
- ▶ activités : batellerie, petite restauration, animations à thème.

-M. et Mme Michel Timoz, propriétaires du bateau promenade occupent également une partie du domaine public afin d'organiser des balades sur la Sèvre. Une convention est établie dans les mêmes termes :

- ▶ contrat conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016
- ▶ redevance annuelle de 450 euros, proratisée pour la 1<sup>ère</sup> année soit 225 euros.

Après en avoir délibéré, les élus autorisent M. le Maire à établir et signer les 2 conventions d'occupation du domaine public du port.

#### **6- LA POSTE : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (AVEC TABLETTE TACTILE)**

M. le Maire soumet aux élus les termes de la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale. En plus des prestations existantes, une borne tactile d'informations est mise à la disposition du public. En contrepartie des prestations fournies, la Poste s'engage à verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle, revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

Les élus autorisent la signature de ladite convention.

**7- SPL : DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREE DE NOUVEAU ACTIONNAIRE AU SEIN DU CAPITAL.**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, les élus approuvent les modifications exposées, autorisent le maire, en tant que représentant de la commune à l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence à voter en faveur de la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, à échanger deux actions nouvelles d'une valeur nominale de 250 euros contre une action ancienne d'une valeur nominale de 500 euros, donnent tous pouvoirs à M. le maire pour mettre en œuvre cette décision et accomplir toutes les formalités et actes nécessaires.

**8- PERSONNEL COMMUNAL : REGIME INDEMNITAIRE – CREATION DE L'IAT (INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE)**

Dans le cadre de la régularisation du dossier professionnel d'un agent et pour être en conformité avec la trésorerie, les élus décident d'instaurer le régime indemnitaire IAT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour les fonctionnaires titulaires relevant du cadre d'emploi du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**9- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

► Commission école :

M. I.Fleuret fait remarquer que dans le cadre des TAP :

- suite à la démission de Mme Giraud, Katia et Anny seront sollicitées dans le cadre des TAP, pour des tâches administratives,
- Corinne et Jean-Denis accompagneront les enfants les vendredis après-midi.

Mme C.Garnier rend compte du rendez-vous avec la société Allyatis pour la révision et remise en bon état de fonctionnement des ordinateurs. Le montant du devis des réparations s'élève à 2259€ TTC et en parallèle la société propose des tablettes numériques dont le coût pourraient se rapprocher du coût de la réparation. Il est donc proposé à Céline de recontacter la société, pour étudier cette possibilité.

► M. P.Prunier fait remarquer que :

- certains chemins sont en mauvais état, et qu'il serait nécessaire de boucher les trous.
- Pont des Loges : travaux Vendée Eau. Quels sont les travaux en cours ?

La séance est levée à 22h00